



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 27045

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les vives inquiétudes des associations de jeunesse et d'éducation populaire concernant la poursuite de leurs missions. Alors que le gouvernement précédent avait tenu à reconnaître et formaliser la place fondamentale des associations au sein de nos sociétés en élaborant notamment une charte d'engagements réciproques entre elles et l'État, de nombreuses subventions attribuées dans le cadre de conventions triennales ont diminué brusquement. Les financements du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire sont remis en cause. Alors que le mouvement d'éducation populaire participe pleinement à l'éducation citoyenne, à la cohésion sociale et à la valorisation des jeunes en complément du service public de l'éducation nationale, les difficultés induites par la diminution des aides publiques et l'absence d'alternative proposée aux associations sont fortement préjudiciables pour le tissu associatif et pour les enfants. Face à l'importance de ce secteur, elle lui demande de lui indiquer s'il envisage de reconsidérer les mesures restrictives prises à leur encontre.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est conscient du rôle essentiel joué par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. La baisse de 10 % des crédits consacrés au versement de subventions aux associations nationales s'explique par le contexte économique et budgétaire auquel la France, comme tous les autres pays européens, se trouve confrontée en 2003. Les associations ont été informées dans la plus grande transparence des raisons qui ont conduit à la diminution de crédits à laquelle fait référence l'honorable parlementaire. Ces difficultés conjoncturelles ne remettent nullement en cause la volonté ministérielle de renforcer le partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans la mise en oeuvre d'une politique éducative globale prenant en compte le secteur scolaire et le secteur extrascolaire. Une concertation étroite s'établit en permanence entre les associations, le ministre, son cabinet et ses services. Il est rappelé par ailleurs que le projet de loi de finances 2004 prévoit des mesures nouvelles destinées au financement de 40 postes FONJEP supplémentaires (296 000 euros) ainsi qu'au développement d'actions réalisées en partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27045

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8135

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9449